



RAPPORT DE GESTION 2009

DE LA FACULTÉ DE DROIT

Politique universitaire

La Faculté de droit a pour ainsi dire mené à son terme ses travaux en vue de l'adoption d'un nouveau règlement d'organisation, lequel sera présenté au conseil participatif au début de l'année 2010. Il convient de souligner notamment que le collège des professeurs a décidé de confier audit conseil la nomination des membres de plusieurs commissions facultaires. Cette extension des compétences par rapport au régime prévalant sous l'empire de la loi de 1973 s'inscrit dans le mouvement voulu par le législateur de 2008.

Suisse

Les facultés de droit suisses ont accru leur réflexion et leur collaboration afin de permettre un échange encore plus intense des étudiants. Elles ont en effet pu s'apercevoir que certaines facultés soumettaient les candidats venant d'autres universités à des contraintes académiques (cours complémentaires) ou administratives (lettre de motivation) qui créaient des obstacles inutiles à la fluidité des transferts d'une institution à l'autre. La Faculté de droit développe en outre sa collaboration avec plusieurs Facultés en Suisse alémanique, que ce soit avec Bâle (masters bilingues), Lucerne (formation continue en intégration européenne) ou Zurich (projet de centre suisse des droits humains).

Etranger

Le dynamisme de la Faculté de droit se retrouve dans l'évolution de ses «relations extérieures». Elle a en effet pu étendre son champ d'échanges d'étudiants avec l'Université de Melbourne, profitant de la venue, désormais régulière, d'étudiants de la Faculté de droit de cette dernière à Uni Mail. Ceux-ci tirent ainsi avantage chaque été de la présence de nombreuses organisations internationales dans notre ville et bénéficient en outre de conférences données par des enseignants de notre institution. Cette nouveauté est évidemment intéressante pour les étudiants genevois, qui souhaitent souvent se rendre en Australie pour se familiariser avec le système de *common law* de ce pays : ils pourront désormais choisir entre Sidney, Melbourne et Canberra. La Faculté poursuit maintenant ses efforts vers l'Amérique du Nord, où elle est déjà présente par des accords avec *Harvard Law School* (seul accord d'échange de ce type en Europe continentale) et avec *Duke Law School* (*summer school* chaque année à Genève).

Recherche

Le Centre d'étude, de technique et d'évaluation législatives (CETEL) est en passe d'achever en 2010 deux recherches portant :

- d'une part, sur une analyse de la place et du rôle des émotions dans le cadre de la transformation actuelle des modes de régulation juridique. Les chercheurs du CETEL ont ainsi pu, dans un premier volet, étudier la montée en puissance de la victime comme sujet de droit dans la sphère pénale. Ils ont examiné dans un second axe le rôle, les effets, la légitimité et la conformité au droit du recours aux émotions pour assurer la mise en œuvre des normes non contraignantes de *soft law* en prenant

comme exemple les campagnes de promotion du don d'organe. Diverses publications sont en train de résulter de cette recherche, et

- d'autre part, sur l'information et la gestion des risques dans le suivi de la grossesse. Cette recherche pluridisciplinaire (droit, médecine et sociologie) met en évidence la complémentarité des analyses selon la méthodologie propre à chaque discipline et l'intérêt de leurs interactions. Cette collaboration stimulante et fructueuse débouchera sur la publication d'un ouvrage collectif.

Quant au Centre universitaire du droit de l'art, qui fait désormais pleinement partie de l'organisation de la Faculté de droit, il a organisé plusieurs colloques internationaux à la Faculté (entraide internationale en matière de biens culturels; sûretés et garanties dans le marché de l'art), tout en poursuivant ses recherches en droit international et en droit comparé, en particulier dans le cadre du groupe de recherche international «Droit du patrimoine culturel et droit de l'art» piloté par le CNRS.

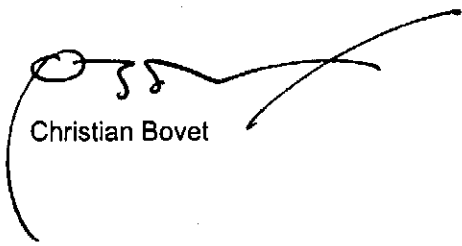
Enseignement et formation

Sur le plan académique, la Faculté a entrepris une vaste évaluation de ses programmes de baccalauréat et maîtrises universitaires en droit. Il s'agit ainsi d'identifier le potentiel d'amélioration dans les filières mises en place dans le cadre de la réforme de Bologne. Cette tâche de longue haleine est menée par la commission de l'enseignement de la Faculté et devrait déboucher sur un certain nombre de recommandations.

En juin 2009, le Grand Conseil genevois a adopté à l'unanimité, moyennant un amendement mineur du projet qui lui était soumis, la modification de la loi sur la profession d'avocat (LPAv) instituant une Ecole d'avocature rattachée à la Faculté de droit. Il s'agit d'une formation innovante, unique en Suisse, tendant à donner une formation de base aux avocats stagiaires, en cours de formation ou préalablement à celle-ci. Une autre originalité de ce programme consiste dans le fait qu'il est le fruit d'une collaboration intense entre la Faculté et l'Ordre des avocats, l'Association des juristes progressistes, le Pouvoir judiciaire et le Jeune Barreau. Cette nouvelle formation débutera au semestre de printemps 2011.

Répondre à l'évolution des études due au processus de Bologne est un souci constant de la Faculté de droit. Cette volonté se manifeste aussi dans les changements apportés aux formations post-graduées que la Faculté offre. Outre les *Masters in advanced studies* (MAS) créés conjointement avec HEID en résolution des litiges (www.mids.ch) et en droit humanitaire (www.adh-geneve.ch), la Faculté a mis sur pied deux nouveaux MAS en droit bancaire et financier et en droit fiscal, qui répondent tous deux pleinement aux besoins de la place financière suisse; ces formations remplacent le *Master in business law* (MBL), géré auparavant avec la Faculté de droit de Lausanne.

Chacun sait que la formation continue occupe une place importante à la Faculté de droit. En 2009 la Journée de droit du travail a célébré son 20^{ème} anniversaire ainsi qu'un record d'affluence, avec plus de 1000 participants. Cette manifestation de grande qualité est organisée chaque année par le Professeur Gabriel Aubert, qui est aussi l'enseignant de rhétorique et stylistique à la Faculté de droit. Celui-ci a ainsi offert à la Cité, la même année, deux très belles conférences spectacles sur la rhétorique des humanistes et les plus belles pages de Jean Calvin; ces deux événements s'inscrivaient dans le cadre des conférences du 450^{ème} de l'Université et du 500^{ème} de Calvin.



Christian Bovet